

Communiqué de presse

17 octobre 2008



Mondial de l'automobile 2008 Près de 9 véhicules sur 10 porteurs de l'étiquette Energie/CO₂

A l'occasion du Mondial de l'automobile 2008, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) a fait réaliser une enquête afin d'observer la conformité de l'étiquetage énergie/CO₂ sur les voitures particulières exposées au salon. Selon cette enquête, l'étiquette est présente sur 87 % des véhicules (contre 62 % en 2006), conformément à la réglementation européenne. Les constructeurs de voitures de luxe restent les mauvais élèves de ce Mondial.

La meilleure visibilité de l'étiquette sur ce salon répond aux attentes des acheteurs des véhicules qui la considèrent comme un vecteur d'information important selon le sondage BVA réalisé en septembre 2008 pour l'ADEME. Elle permet en effet de clarifier l'information du grand public et de développer l'éco consommation, un des axes forts du Grenelle de l'environnement.

Une information présente mais pas toujours réglementaire

L'étiquette énergie/CO₂, obligatoire depuis le 10 mai 2006, indique la consommation de carburant et les émissions de dioxyde de carbone des voitures particulières neuves à la vente. Elle doit être apposée sur chaque voiture particulière neuve, ou affichée près de celle-ci, d'une manière visible. L'étude réalisée au Mondial de l'automobile 2008 montre que cette obligation réglementaire est de mieux en mieux respectée : **l'étiquette est présente sur 87 % des véhicules contre 62% lors de l'édition 2006.**

Si une grande majorité des constructeurs (87%) a apposé l'étiquette sur plusieurs de leurs modèles, **la présence de l'étiquette n'implique pas forcément la visibilité de l'information.** Le client doit parfois faire la démarche de chercher l'étiquette sur un écran informatique (Renault, Chrysler, Dodge, Alfa Romeo, Jeep). De plus, de nombreuses étiquettes sont trop éloignées du public pour être lisibles (Bentley, Porsche ou Ferrari) ou sont cachées par l'étiquette du prix.

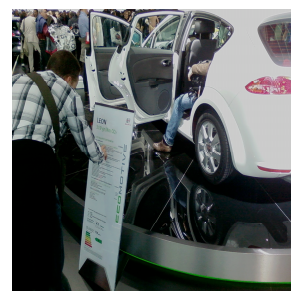
11 marques n'ont pas respecté la législation :

- Fiat, Hyundai et Dangel, en utilisant une étiquette personnalisée non-conforme à la réglementation
- Lotus, Bentley, Lamborghini, Skoda, Ford, Alfa Romeo, Rolls Royce et Aston Martin qui n'ont apposé aucune étiquette pour certains de leurs modèles.

Des progrès à faire en termes d'offre exposée

Parmi les modèles exposés sur le Mondial de l'automobile 2008, 38% sont des berlines, 17% des tout-terrains et 13% des coupés. **La moyenne des émissions de CO₂ des véhicules exposés étiquetés est de 174 gCO₂/km**, ce qui largement supérieur à l'objectif des 140 gCO₂/km signé lors des accords volontaires des constructeurs.

Seulement 25% des modèles exposés permettraient à leur acquéreur de bénéficier d'un bonus (émission < 131 gCO₂/km) alors que 47% des modèles étiquetés sont ou seront soumis au malus (émission > 160 gCO₂/km).



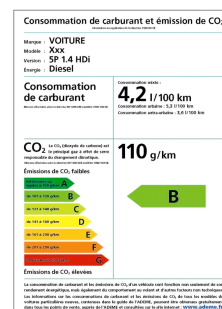
L'étiquette énergie/CO₂, un vecteur d'information indispensable pour 25% des acheteurs de véhicules neufs

Le sondage* effectué en septembre 2008 montre bien l'impact du bonus écologique sur les pratiques d'achat de véhicules neufs.

L'étiquette énergie/CO₂ est connue des deux tiers (67 %) des acheteurs. Après présentation de l'étiquette aux répondants, 78 % la considèrent comme un vecteur d'information important, voire indispensable pour 25% d'entre eux. Plus d'un tiers (35 %) des acheteurs déclare connaître le niveau d'émission en CO₂ de leur véhicule, un niveau de connaissance qui a plus que doublé depuis 2007 (13 % en 2007).

Sous l'effet du bonus malus, l'étiquette énergie/CO₂ est mieux intégrée à l'argumentaire de vente (12% des répondants ont été informés par le vendeur contre 3% en 2007). La visibilité et l'impact de l'étiquette se sont fortement améliorés : 48% des répondants se souviennent avoir vu l'étiquette lors de leur achat contre 23% en 2007.

Ainsi, bien que les critères de prix et de consommation de carburant du véhicule restent parmi les plus importants lors de l'achat, le critère « émissions de CO₂ » gagne de l'importance.



L'étiquette énergie/CO₂ indique la consommation en carburant et les émissions de CO₂ du véhicule. Elle permet de sensibiliser les consommateurs et de les aider dans leur choix afin de les orienter prioritairement vers les voitures les moins émettrices

L'enquête sur le Mondial de l'automobile

L'enquête a été réalisée les 4, 5 et 6 octobre 2008 par Qualivox pour l'ADEME. L'observation a porté sur 548 véhicules particuliers et 4X4 destinés à la vente dans les halls 1, 3, 4 et 5/2 du salon.

* Sondage Les Français et l'étiquette énergie/CO₂

Sondage réalisé par BVA pour l'ADEME par téléphone entre le 1er et le 5 septembre 2008 auprès de 400 personnes. Résultats disponibles sur demande.

Depuis l'entrée en vigueur de l'étiquette énergie, l'ADEME mesure périodiquement la perception de ce dispositif auprès des acheteurs et vendeurs de véhicules.

L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable. www.ademe.fr

Relations presse ADEME H & B Communication

Nadège Chapelin - Marina d'Huart
01 58 18 32 65 – m.dhuart@hbcommunication.fr